Cinquantième année. - N ° 196 A 12 octobre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 243

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BÉZIERS

Ventes et cessions

824 207 963 RCS Béziers.
BUESA TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : rue René Gomez, Zone Industrielle, 34420 Villeneuve-les-Béziers.
Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif 1. La SAS BUESA et la SAS BUESA TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX, sus-désignées, ont établi le 29 juin 2017, à VILLEUNEUVE LES BEZIERS (34420), un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions (article L.236-23 et L.236-24 du Code de commerce) et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale. 2. L'insertion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales de l'avis de projet d'apport partiel d'actif a été faite dans le No 157A du 18/08/2017. 3. Les parties ayant relevé des erreurs dans les valeurs des éléments actifs et passifs apportés, elles ont décidé d'un commun accord de les rectifier par voie d'avenant en date du 25/09/2017, ce qui donne lieu au présent avis modificatif. 4. L'évaluation modifiée aboutit à une valeur nette comptable des éléments d'actifs apportés égale à 3 145 208 euros valorisés à 4 402 680 euros et le passif pris en charge s'élevant à 3 462 377 euros, il en résulte que la valeur de l'actif net transmis s'élève à 940 303 euros, arrondi à 890 000 euros. Toutes les autres charges et conditions du projet de traité en date du 29/06/2017 demeurent inchangées. 5. Les créanciers des sociétés concernées par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux au greffe du tribunal de commerce de Béziers étant précisé que cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération d'apport. 6. Conformément aux dispositions légales, l'avenant au projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du tribunal de commerce de BEZIERS au nom de la Société BUESA, en date du 04/10/2017 et de la Société BUESA TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX, en date du 04/10/2017..

Le Directeur de l'information légale et administrative : Bertrand MUNCH